

## BIENVENUE AU DELEGUE PAPAL

De retour des fêtes grandioses, en l'honneur du vénérable jubilaire de Sherbooke, Son Excellence Mgr Piédro di Maria, archevêque d'Iconium et délégué apostolique du Canada et de Terre-Neuve, a daigné condescendre à l'invitation de Sa Grandeur Mgr Bernard et passer quelques heures en notre ville. Arrivé hier après-midi, Son Excellence a pris le souper à l'Evêché, au milieu d'un grand nombre de prêtres et de religieux du diocèse, se rendant ensuite au Séminaire où le personnel lui fit une superbe réception. Ce matin, après avoir célébré la sainte messe au Couvent des Sœurs de la Présentation de Marie, l'illustre visiteur est parti pour Nicolet, où la population entière du diocèse de S. G. Mgr Bruneau doit lui faire une démonstration religieuse et civique.

Tout en regrettant de n'avoir pu être en contact plus direct avec Son Excellence le Délégué Apostolique, la population de St-Hyacinthe, par l'intermédiaire de notre journal, se doit de profiter de l'occasion pour exprimer son attachement au Saint-Siège dont il est le représentant en notre pays.

On se rappelle avec émotion les fêtes solennelles qui avaient marqué le passage en notre ville de Son Excellence Mgr Falconio, l'un des prédécesseurs de Mgr di Maria, comme représentant de Notre Saint Père le Pape au Canada; elles étaient l'expression sincère des sentiments intimes du peuple, du premier magistrat au plus humble des citoyens. Cette démonstration, nous aurions aimé à la renouveler, et nous ne désespérons point de pouvoir un jour recevoir officiellement et avec tous les honneurs dus à son rang le digne représentant de Rome.

Sous les circonstances actuelles, il reste aux citoyens catholiques le devoir de saluer du fond de leur cœur l'apparition du délégué papal au milieu d'eux et de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Outre son mérite ultime de représenter Sa Sainteté Benoit XV en notre pays, Mgr Piédro di Maria a également celui d'être une personnalité imposante tant dans le monde religieux que dans la vie contemporaine.

Né à Molitano, le 3 août 1865, d'une excellente famille de l'Italie méridionale, Mgr Piédro di Maria fut bientôt un étudiant modèle, « couronné, a-t-on écrit de lui, de tous les lauriers qu'un séminariste studieux peut ambitionner ».

C'est un fait digne de remarque, en effet, « écrivait notre ancien professeur de lettres, M. l'abbé Auclair, « et que connaissent bien tous ceux qui sont familiers avec la vie étudiante à Rome, les Italiens sont d'ordinaire merveilleusement doués pour les sciences théologiques et canoniques, comme aussi pour les choses de l'administration. La Providence a évidemment ses desseins. Le clergé italien — surtout le clergé romain — constitue la source première et la réserve naturelle où le Saint-Siège va chercher ses principaux auxiliaires ou ses premiers coadjuteurs. Dieu voit à ce qu'il y en ait toujours, et de premier ordre, à la disposition de son Vicaire sur la terre. »

Tout jeune prêtre, l'abbé di Maria devint vice-recteur du Collège de la Propagande, tout en remplissant plusieurs autres missions vicariales. En 1901, il était appelé par Pie X à la prélature (camérier secret), avec charge du rectorat du Collège Bohémien et de la chaire de théologie fondamentale à la Propagande.

« Mgr di Maria, lisons-nous dans une biographie, (La Sem. Rel. Montréal, 28 oct. 1928), tout en s'exerçant au maniement des hommes, continua donc, en instruisant les autres, l'œuvre de sa propre culture. Il n'est pas sans doute de meilleure école pour former des chefs. C'est à cette école, en tous cas, de l'administration et de l'enseignement, que l'Eglise, à Rome, façonne les siens. Car elle estime, et il faut estimer avec elle, quoiqu'en pensent nos socialistes égalitaires et modernisants, qu'un vrai chef — un chef de l'Eglise aussi bien qu'un chef d'Etat — ne s'improvise pas. Quelque muni d'aptitudes que l'on soit naturellement, on ne devient toujours capable et vraiment digne des hauts commandements que par la culture et l'entraînement. »

En 1906, le 6 décembre, Mgr di Maria était élu évêque de Cantarzo, en Calabre, au lendemain du fameux tremblement de terre de Reggio et de Messine. Le zèle et la sagesse du prélat aidèrent au relèvement des désastres, tout en lui donnant le temps d'organiser un vaste séminaire classique et théologique pour les seize diocèses de la Calabre. Son action sur les âmes s'effectuait par ses lettres pastorales, ses circulaires et ses ordonnances remarquables.

Les journaux catholiques italiens furent unanimes à louer la science et les qualités maîtresses de Mgr di Maria, lors de sa nomination à la délégation apostolique du Canada et de Terre-Neuve.

En saluant aujourd'hui le passage de Son Excellence dans notre ville, nous avons la joie de renouveler nos hommages au digne représentant de S. S. Benoit XV et de réaffirmer notre attachement inviolable à l'Eglise, notre obéissance et notre fidélité au Successeur de Pierre, dont le pouvoir s'étend non seulement sur les âmes mais sur toutes les consciences droites de l'univers.

EUGÈNE CHARTIER.

## "PAPINEAU" au Patronage jeudi prochain

Jeudi prochain, le quinze, dans la salle du Patronage St-Vincent de Paul et au bénéfice de cette institution, il y aura grande reprise du drame "Papineau", le succès de nos amateurs au mois de février dernier. C'est à la demande générale de ceux qui assistèrent aux premières que nos amateurs de beau et bon théâtre ont consenti à remettre à la scène ce chef d'œuvre d'histoire et de patriotisme, dû à la plume du poète canadien Louis Fréchette. Nous ne doutons point que la population appréciera le geste et que très nombreuse sera l'assistance; la soirée sera instructive pour nous, rappelant une des pages les plus intéressantes de notre histoire, elle sera l'occasion d'aider l'œuvre du Patronage.

La pièce "Papineau" est avant tout une page d'histoire; elle fait revivre la belle figure du grand chef dans les jours troublés de 1837. Le premier tableau est une peinture fidèle de ce que dut être une assemblée, dans nos cantons, en novembre 1837. L'orateur populaire y apparaît dans toute son éloquence, soulevant l'enthousiasme de la population, mais lui prêchant le calme et la confiance.

Dans le deuxième tableau, un patriote, perdu par le gain que lui offre l'autorité anglaise, trahit la cause sacrée et livre ses frères à l'ennemi. Dans le troisième, Papineau doit consentir aux arguments irréfutables de Nelson et de Pacaud, ce dernier directeur de la Banque de St-Hyacinthe: le sort en est jeté et les patriotes prennent les armes.

Après la victoire de St-Denis, c'est la défaite de St-Charles, c'est aussi la course vers la liberté dans la forêt, c'est la frontière libératrice. Autant de scènes qui produisent des situations véritablement intéressantes et au milieu desquelles apparaît le rôle du Sauvage, ami fidèle de la race française sur le sol canadien, qui poursuit le traître de son attention vigilante et le tue pour sauver la cause et le grand chef.

Cette pièce de Louis Fréchette a été arrangée par notre concitoyen, M. V.-L. Chartier, l'organisateur des grands succès théâtraux, qui joue lui-même le rôle d'un vaillant patriote. M. Raoul Clapin, un autre amateur-artiste que notre public regrette de ne plus voir sur la scène, remplit le rôle du genre des plus difficiles du Sauvage Michel. M. M.-E. Chartier a assumé la partie de Papineau.

La salle du Patronage sera heureuse d'ouvrir grandes ses portes jeudi soir prochain. Plus de six cents sièges seront à la disposition des spectateurs, qui feront bien de retenir leurs billets d'avance à la Pharmacie Brodeur.

### S. G. Mgr Beliveau au Séminaire

S. G. Mgr Beliveau, archevêque de St-Boniface, était de passage au Séminaire, la semaine dernière. Il a entretenu et intéressé au plus haut point la gent écolière de cette institution, sur le sujet toujours actuel de notre langue et de nos institutions.

—o—

### Au Patronage

Le R. P. Tremblay, directeur du Patronage St-Vincent de Paul, recevait vendredi dernier la visite du Rév. Père Général de l'Institut, le P. T. Des Rousseaux, accompagné du R. P. Calmein et du Frère Gabriel Ghéodisles. Les distingués visiteurs arrivaient sous peu faire la visite officielle de notre maison locale.

—o—

### Chez les Chevaliers

Les Chevaliers de Colomb ont pris possession de leurs nouvelles salles. La maison de M. le Dr Turcotte a subi de sérieuses réparations et les Chevaliers se trouvent possesseurs de très belles salles. L'on remarque l'essor et le progrès de cette association, au sein de notre ville.

—o—

### PERSONNEL

—Mme A. Lebrun, épouse de M. le Dr Lebrun, de Coaticook, a passé quelques jours de la semaine dernière chez Mme M. E. Chartier, de la rue Girouard.

### Remerciements

M. Adrien Blondin, marchand et maître-plombier, remercie sincèrement les prêtres de la cathédrale, du Séminaire, du Patronage et autres, ainsi que les révérendes sœurs de la Présentation et autres communautés religieuses, les parents et amis qui l'ont aidé et secouru pendant la maladie de son épouse, Mme Marie-Louise Gagnon, les personnes qui lui ont témoigné des sympathies au décès et aux funérailles de cette dernière, par l'offrande de bouquets spirituels, de tributs floraux et de messes.

—o—

### Obsèques de Mme Blondin

Les funérailles de Mme Marie-Louise Gagnon, épouse d'Adrien Blondin, maître-plombier et marchand de cette ville, ont eu lieu vendredi en la cathédrale, au milieu d'un nombreux concours sympathique de parents et d'amis.

Le deuil était suivi par son époux, son fils adoptif Adrien Auger, de cette ville, ses frères Ernest, Alexandre et Napoléon Gagnon, de Montréal, Euclide Girard, de cette ville, J.B. Blanchette, Ernest et Eloi Blondin, Oscar Daoust, Napoléon Maisonneuve, Napoléon et Antonio Gascon et Adrien Bissonnette, ces derniers de Montréal.

A la cathédrale la levée du corps a été faite par le chanoine L. A. Senécal, curé, et le service a été chanté par l'abbé Lafontaine, assisté comme diacre et sous-diacre, des abbés Laroche et La-joie.

La chorale sous la direction de M. Léon Ringuet a exécuté la messe de Perosi. Les porteurs étaient MM. Théodore Godbout, Pierre Paquette, Joseph et Margloire Côté, Joseph Noël et J. N. Dubrule.

—o—

### Au Sort

Mercredi dernier, au cours de la réunion hebdomadaire des Dames à la salle de couture du Patronage de cette ville, il a été procédé, sous la présidence du Rév. Père Trémbly, au tirage au sort des articles mis en loterie par Mme N. Burque, au profit de la chapelle de cette institution.

M. Geo. Picard, de St-Hugues, No 889, est l'heureux gagnant d'une superbe montre Waltham en vermeil; Mlle Yvonne Robert, de St-Hyacinthe, No 4,159 a obtenu le coffret en pyrographie.

A Mlle Juliette Gladu, le sort a attribué un joli crucifix sur pied, mis à la disposition des charmantes "rasfleuses" qui avaient mené la campagne.

—o—

### Union St-Joseph

Dimanche, le 11 courant, à 8 heures du soir, aura lieu une assemblée des membres de l'Union St-Joseph, pour le choix des délégués à la convention du 25, 26, 27 mai.

—o—

### Mutation

M. Eug. Benoit, courtier d'assurances, vient de vendre sa propriété d'été, sur les bords de l'Yamaska, à M. Alb. Cadieux.

—o—

—M. J.-Auguste Galibois, de Québec, était de passage en notre ville, mercredi dernier, en route pour Waterloo. M. Galibois, ancien agent consulaire de Belgique à Edmonton, Alberta, est récemment de retour du front où il a passé deux ans de vie active.

—o—

### Feu Roland St-Jean

La famille de M. Théo. St-Jean a eu la douleur de perdre un enfant, Roland, âgé de 18 ans et 6 mois. Malade depuis quelque temps, le jeune Roland est décédé mercredi dernier. Les funérailles ont eu lieu ce matin. Nos condoléances à la famille St-Jean.

—o—

### Sympathies

A une réunion des membres du club de raquetteurs "l'Infatigable", tenue hier soir, il a été unanimement résolu d'offrir à M. Wilfrid St-Jean, ainsi qu'à sa famille, leurs sincères et profondes sympathies à l'occasion de la mort de son jeune frère Roland, et que copie de cette résolution lui soit envoyée ainsi qu'aux journaux de la ville.

—o—

### Defense d'avancer

Avis est par les présentes donné que toutes personnes, compagnies ou sociétés qui avanceront de l'argent ou des effets en mon nom, sans avoir obtenu une autorisation expresse de ma part, le fera à leurs risques et pertes.

Oza Larivière,  
St-Hyacinthe, 24 avril 1919.

NOUVELLES LOCALES

Syndicat Ouvrier de St-Hyacinthe

L'assemblée générale annuelle du Syndicat Ouvrier de St-Hyacinthe, incorporé en vertu des articles 676 et suivants des Statuts Refondus de la province de Québec, 1909, aura lieu dimanche, le 18 mai, à 1 heure de l'après-midi, à la salle de l'Hôtel de Ville.

Tous les membres sont priés d'y assister et d'apporter leur livret, qui leur servira de billet d'admission.

PAR ORDRE DU COMITÉ.

Désirez-vous avoir des joues roses ?

Vous pouvez en avoir en tenant votre sang riche, rouge et pur.

Toute femme—toute fille désirent avoir des joues roses. Elles sont non seulement synonymes de beauté mais de bonne santé. Lorsque le sang d'une femme est pauvre ou anémique, ses couleurs disparaissent, elle a l'air faible, la respiration courte et son cœur palpite au moindre exercice. Souvent ce malaise est accompagné de graves maux de tête, ou de douleurs au dos ou aux côtés. Cet état est entièrement dû au sang pauvre et aqueux, et ne peut être guéri qu'en rendant le sang riche, rouge et pur. Pour y arriver, il n'y a rien de comparable aux Pilules Roses du Dr Williams lesquelles agissent directement sur le sang, et de cette façon procurent une santé et une force nouvelles aux personnes faibles et souffrantes. Mme Anderson, Hearst, Oit., dit : "Avant de venir de l'Angleterre au Canada, je souffrais d'anémie depuis plus d'un an. J'étais devenue graduellement plus pâle et plus faible, je ne me rendais pas compte que j'étais malade, mais me sentais continuellement fatiguée et épuisée. Je n'avais aucune ambition et devenais si pâle que mes frères avaient pris l'habitude de m'appeler "boule de neige". A cette époque ma mère décida d'acheter des Pilules Roses du Dr Williams qui sont également le remède favori en Angleterre et au Canada. Le jour où je commençai à en prendre je m'évanouis en me levant de mon lit et ma mère me força à garder le lit durant quelques jours. Je me sentais réellement si faible que je fus heureuse de suivre son conseil. J'avais plutôt l'air d'un cadavre qu'un être vivant. Je gardai le lit pendant une semaine, prenant des pilules régulièrement et alors je sentis que je pouvais me lever, bien qu'il me fut impossible de me promener dans la maison. Cependant dès lors mes forces augmentèrent de jour en jour, et au bout d'un peu plus qu'un mois je me sentais aussi bien que jamais. Les couleurs revinrent à mes joues et à mes lèvres, et mes amies furent toutes surprises de ma rapide guérison. Je n'ai pris que des Pilules Roses de Dr Williams, de sorte que c'est à elles seules que je dois mon retour à la santé."

Vous pouvez avoir les Pilules Roses du Dr Williams chez tout marchand de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'OPERATION ORDONNEE

Au lieu de cela, elle prend "FRUIT-A-TIVES", et maintenant, en parfaite santé.



MDE. F. GAREAU "J'ai souffert de douleurs atroces dans la partie inférieure du corps, durant trois ans. Je consultai un spécialiste qui après m'avoir bien examinée, me donna plusieurs toniques à prendre, mais sans effet. Ensuite, il me dit qu'il me faudrait subir une opération. Ce à quoi je me suis refusée.

J'entendis parler de 'Fruit-a-tives' et ses merveilleux résultats, parce que c'est un remède fait de jus de fruits, de sorte que je me décidai à en prendre.

Je fus soulagée dès la première boîte; et j'ai continué le traitement, dont j'ai pris six autres boîtes. Maintenant, ma santé est excellente, je n'ai plus de douleurs, ni de gonflements—et j'en remercie cordialement 'Fruit-a-tives'." MDE. F. GAREAU 50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

VOULEZ-VOUS TRAVAILLER ?

A la manufacture de cigares L. O. Grothe, on demande des "rouleuses", des "bunch-uses" et des filles pour apprendre le métier à des bons gages. On voudra bien s'adresser sans retard à la manufacture de cigares L. O. Grothe, à St-Hyacinthe, j.n.c.



"Le Maccaroni m'a conservé en bonne santé durant la guerre".

Le merveilleux pouvoir de résistance des boules d'histoire a été dû en grande partie leur portion régulière et abondante de Maccaroni. Il n'y a rien de meilleur sur le marché que le Maccaroni "Marque Lion" de Puccini. Il contient une grande valeur nutritive et des qualités plus grandes de reconstitution des muscles que les marques ordinaires de Maccaroni. Insistez sur le "Marque Lion" de Puccini. Chez vos Epiciers.

A. PUCCINI & CO. Limited  
TORONTO, CANADA.  
Marque "LION" 55-F

**Puccini Maccaroni**

LOUANGES A L'ADRESSE DES PILULES BABY'S OWN

Nul remède ne reçoit autant de louanges des mères reconnaissantes que les Tablettes Baby's Own. Lorsqu'une maman les a une fois employé pour ses petits, elle n'emploie rien autre chose. Les tablettes sont douces mais tout à fait laxative. Elles régularisent les intestins et l'estomac, chassent la constipation et l'indigestion; guérissent les rhumes et les fièvres bénignes; procurent un sommeil réparateur et facilitent la dentition. A leur propos Mme Omer LeBleu, Maddington Falls, Qué., écrit : "Je suis bien satisfaite des Tablettes Baby's Own et les emploierai toujours pour mes petits."

Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Tournée Pastorale.

Itinéraire de la visite de Sa Grandeur Mgr A.-X. Bernard, évêque de St-Hyacinthe, qui commencera le 27 mai courant :

- St Barnabé, 27, 28, 29 mai.
- St Jude, 29, 30, 31 mai.
- St-Bernard, 31 mai et 1er juin.
- St-Louis de Bonsecours, 1, 2, 3 juin.

- St-Aimé, 3, 4 juin.
- St-Marcel, 4, 5, 6 juin.
- St-Hugues, 6, 7, 8 juin.
- St-Simon, 8, 9, 10 juin.
- St-Liboire, 10, 11, 12 juin.
- St-Hélène, 12, 13, 14 juin.
- St-Ephrem d'Upton, 14, 15, 16 juin.
- St-Nazaire d'Acton, 16, 17 juin.
- St-Théodore d'Acton, 17, 18 juin.
- St-André d'Acton, 18, 19, 20 juin.
- St-Jean-Baptiste de Roxton, 20, 21, 22 juin.
- St-Valérien, 22, 23, 24 juin.
- St-Prudentienne, 24, 25 juin.
- St-Cécile de Milton, 25, 26, 27 juin.
- St-Paul d'Abbotsford, 27, 28, 29 juin.
- St-Césaire, 29, 30 juin et 1er juillet.
- St-Pie, 1, 2, 3 juillet.
- St-Dominique, 3, 4, 5 juillet.
- St-Rosalie, 5, 6, 7 juillet.

LA TRIBUNE est imprimé et publié par la compagnie de publication "LA TRIBUNE DE SAINT HYACINTHE, Ltée", dont M. M.-Eugène Chartier est le Gérant général et le Directeur—Numero 114, de la rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, P. Q.

UNIQUE AU MONDE

- 1°.—Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes avec obturation finale ou pose d'une couronne en une seule séance. Cette découverte extraordinaire du Dr. Fournier s'applique aussi aux extractions et plombages sans douleur.
- 2°.—Crayon anesthésique du Dr. J. N. Paul Fournier. Préviend ou enlève toute sensation douloureuse de la piqûre hypodermique. Cette invention récente est le fruit de trois années de recherches incessantes du Dr. Fournier.
- 3°.—Poudre antiseptique du Dr. J. N. Paul Fournier :—invention tellement merveilleuse que la Canadian Hospital Supply Co. vient de prendre un arrangement avec l'inventeur pour la mettre sur le marché canadien.
- 4°.—Possesseur de tous les matériaux dentaires précieux, de tous les caoutchoucs et de toutes les nouveautés.

Drs. FOURNIER & HOULE, Experts spécialistes dans la fabrication des dentiers et pièces dentaires en or.

182 rue Girouard. -- St-Hyacinthe, Qué.

PHARMACIE DU Dr J. E. A. COLLETTE

Drogues, Produits Français et Brevetés. Accessoires de Santé.

Articles de Toilette, Parfums, Chocolats.

ATTENTION SPECIALE aux MEMBRES du CLERGE et aux COMMUNAUTES RELIGIEUSES

PRESCRIPTIONS DES MEDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Bureaux et Pharmacie : 197, rue CASCADES coin Ste-Anne

TELEPHONE : JOUR 348 - NUIT 311

SOUTHERN

Pour l'Economie la Facilité et l'Hygiène

Laissez-nous vous démontrer les avantages du Poêle Electrique

Il économise de l'argent Rend le travail plus facile. Il est beaucoup plus Hygienique.

Une Visite est Sollicitée.

CANADA

W R I G L E Y

F R I

A L A

Hermétiquement cachetée

La gomme WRIGLEY

TOUS ces trois aromes sont vendus en paquets cachetés imperméables à l'air, à l'épreuve des impuretés. Soyez sûr d'acheter WRIGLEYS

Après Chaque Repas SA SAVEUR DURE!

Faite au Canada

WRIGLEYS SPEARMINT FRIANISE A MACHER

WRIGLEYS DOUBLEMINT BON BON A MACHER

WRIGLEYS JUICY FRUIT FLEUR DE GUINÉE

# Lisez!

## Ste-Jeanne d'Arc

Magnifique série de 4 images de la Sainte, couleur-sépia, imprimées sur beau carton glacé, avec l'histoire abrégée de sa vie sur le verso. Avec en plus une belle image de la Sainte pour encadrer. Les 5 images, 30c franco.

20 images \$1.00. Offrez une série à vos amis ou clients. Un résumé de ces images :

1o Ste-Jeanne d'Arc. 2o La sainte à la tête de l'armée se rendant à Orléans. 3o La sainte empêchant le pillage d'une église. 4o La sainte en prières dans sa prison. 5o Ste-Jeanne d'Arc mourant sur le bûcher.

## Images de St. Roch

Tout catholique devrait avoir dans sa maison une image du bon St-Roch, le grand protecteur de maladies. Nous avons édité une belle image pour encadrer, couleur sépia, format 8 x 11. A n'importe quelle adresse

3 pour 25c franco.

## Tableau du 22me

Tableau en 9 couleurs, dimension 22 x 28 pcs : "La Charge Victorieuse du 22e bataillon canadien-français à la bataille de Courcellette", reproduction de la peinture à l'huile par le fameux artiste E. Gartlan. Ce tableau est dédié à l'honneur, à la gloire et à l'effort des troupes canadiennes-françaises sur les champs de bataille. Soigneusement paqueté dans un tube que nous faisons enregistrer.

A n'importe quelle adresse \$1 franco

## Livre sur la Guerre

Glorieux vainqueurs de la plus grande guerre de l'histoire. Un livre de 64 pages avec gravures. Joffre, Foch, Haig, le roi Albert, Pershing, Wilson, le 22e Canadien-français. Papier de luxe, couverture couleur.

A n'importe quelle adresse 25c franco

## Sir Wilfrid Laurier

Canadiens français, ayez un beau souvenir de Sir Wilfrid en achetant la brochure illustrée sur sa vie, sa maladie, sa mort, ses funérailles.

A n'importe quelle adresse 2 pour 25c

Nos 5 articles \$1.75 franco  
NOUS VENDONS SEPARÉMENT.

Toute commande doit être accompagnée du montant. Agents demandés.

## IMPRIMERIE CANADIENNE

815 Papineau, Montreal  
Demandez notre catalogue de Chansons

## Casavant Frères, Limitée - Casavant Brothers, Limited

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1916, désignée *Loi des Compagnies*, et des lois modifiant ladite loi, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du premier jour d'avril 1919, constituant en corporation Joseph Claver Casavant et Samuel Casavant, industriels, Charles Jules Laframboise, comptable, et Juliette Casavant, fille majeure, de la Cité de St-Hyacinthe, dans la province de Québec, et François Alphonse Cabana, de la cité de Montréal, dans ladite province de Québec, industriel, pour les fins suivantes :

(a) Acheter par achat, bail du autrement, les industries, usines, places d'affaires, commerce, achalandage, immeubles, meubles, outillages, patrons, modèles, brevets d'inventions, marques de fabriques et de commerce, marchandises, matériaux, instruments de musique, créances recevables, effets commerciaux, de Casavant Frères, industriels de Saint-Hyacinthe et en continuer les opérations ;

(b) Faire la fabrication et le commerce d'orgues et instruments de musique quelconques ;

(c) Construire, acheter, et posséder des immeubles, meu-

bles, les vendre, échanger, louer, donner à loyer, et en permettre l'usage moyennant royauté ou autrement ;

(d) Faire le commerce et l'impression de musique, acquérir et posséder des droits d'auteurs, les faire enregistrer au Canada et à l'étranger, les céder, en permettre l'usage gratuitement ou moyennant considération quelconque ;

(e) Encourager et aider le chant, la musique et les arts par dons, créations de bourses ou autrement ;

(f) Posséder, soutenir et encourager des écoles techniques et d'arts ;

(g) Encourager et promouvoir les jeux athlétiques et à ces fins posséder des gymnases, terrains et salles de jeux ;

(h) Constituer, pour la protection de ses employés, des caisses de secours en maladie, période de chômage et pension du vieil âge, y contribuer en dons et cotisations et en faire l'administration ;

(i) Faire des contrats d'assurances sur la vie de ses officiers, employés et en payer les primes,

(j) Faire toute industrie généralement et tous les actes nécessaires à telles fins ;

(k) Agir comme agents de commerce, courtiers, facteurs et faire commerce et accomplir tous les actes y relatifs ;

(l) Acquérir, posséder et exploiter des limites à bois, et droits de coupe, des terrains miniers et droits de mines, les vendre, louer, donner à louer ;

(m) Posséder des pouvoirs hydrauliques, produire l'électricité, en vendre pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice, se conformant à toute loi provinciale ou locale à cet égard ;

(n) Acheter, construire et posséder tous matériels de chemin de fer et de navigation, les vendre, louer ou donner à bail ;

(o) Obtenir toutes franchises, exemption de taxes, boni, prêts, garanties et à ces fins faire tous contrats et engagements ;

(p) Aider à l'érection de maisons pour loger ses officiers, employés et autres, et en faisant la construction, prêtant l'argent, donnant garantie, fournissant matériaux ou autrement ;

(q) Acquérir des brevets d'inventions, marques de fabrique et de commerce, pour travailler à des inventions, marques de fabrique et de commerce, les faire enregistrer, les vendre, en permettre l'usage moyennant considération ou autrement.

(r) Agir comme courtiers d'immeubles et d'assurance et faire le commerce d'immeubles ;

(s) Agir comme entrepreneur général pour les fins de la compagnie ;

(t) Acquérir et posséder les actions, bons, obligations, débentures de toutes compagnies industrielles commerciales et autres des gouvernements corporations municipales et scolaires, les vendre et en faire le commerce ;

(u) Acquérir, posséder et exploiter tous industries, usines, places d'affaires et commerces quelconques et les vendre ;

(v) Fusionner ses industries, commerces, entreprises avec tous autres industries, commerces et entreprises semblables ;

(w) Posséder tous les pouvoirs, privilèges, droits et actions des compagnies constituées en vertu de la loi des compagnies à

fonds social et les exercer.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Casavant Frères Limitée—Casavant Brothers, Limited," avec un capital-actions d'un million de dollars, divisé en 10,000 actions de cent dollars chacune, et dont le principal siège d'affaires de ladite compagnie sera en la cité de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 5ième jour d'avril 1919.

THOMAS MULVEY,  
Sous-secrétaire d'Etat.

Casavant Frères, Limitée  
Casavant Brothers, Limited

PUBLIC Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1916, known as "The Companies Act", and Amending Acts, letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 1st day of April, 1919, incorporating Joseph Claver Casavant and Samuel Casavant, manufacturers, Charles Jules Laframboise, accountant, and Juliette Casavant, spinster, of the City of Montreal, in the said province of Quebec; and Francis Alphonse Cabana, of the City of Montreal, in the said province of Quebec, for the following purposes, viz:—

(a) To acquire by purchase, lease or otherwise the business, works, places of business, trade, good will, movable and immovable property, plant, patterns, samples, patents of invention, trade marks and names, goods, materials, musical instruments, book debts, and securities of Casavant Frères, manufacturers, of St-Hyacinthe and to continue such business ;

(b) To manufacture and deal in and with organs and musical instruments of all kinds and descriptions ;

(c) To build, purchase and own real estate, and movable property and to sell, exchange, lease, hire and grant licenses in respect of the same, on royalty or otherwise ;

(d) To deal in and print music and to acquire and own copyrights ; to register the same in Canada and in any foreign country and to dispose of and to permit the use of the same gratuitously or for any consideration whatsoever ;

(e) To promote and contribute to the diffusion of songs, music and arts by gifts, free scholarships or otherwise ;

(f) To own, support and contribute to the maintenance of technical and art schools ;

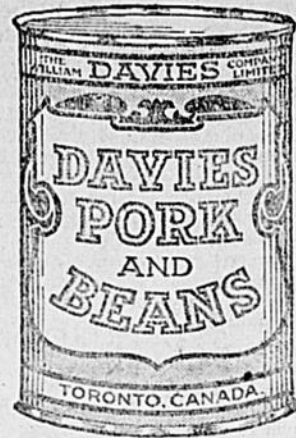
(g) To contribute to and promote sports, and for that purpose to own gymnasiums, play ground and halls ;

(h) To establish funds for the protection of its employees in case of sickness, unemployment and for the payment of annuities, to contribute to and subsidize the same by way of donations and contributions and to manage such funds ;

(i) To cause the life of its officers and employees to be insured and to pay the premiums of such insurance ;

(j) Generally to carry on any business and to do all acts necessary for such purposes ;

# Les Visiteurs Inattendus Vous Trouveront Prete



15 cts. la boîte de 16 ozs.

LA CLOCHE SONNE!  
Vous fûtes très occupée ce matin, mais vous enlevez votre tablier et vous allez à la porte.

"Comment allez-vous? Je suis si contente de vous voir. Entrez vite, c'est entendu je vous garde pour le goûter?"

Quel agrément pour vous de savoir que sur la tablette de l'armoire, à la portée de la main et prêtes, vous avez plusieurs boîtes de

# Les Feves au Lard Davies

quand des amis inattendus vous arrivent. Vous n'êtes jamais trop occupée—jamais prise à l'improviste pas préparée.—Tout ce que vous avez à faire est de chauffer une ou deux boîtes de fèves au lard "Davies" (naturelles ou à la sauce aux tomates), couper par tranches du pain et du beurre et faire chauffer la bouilloire afin d'infuser du thé. Et vous avez un goûter délicieux et appétissant, qui n'a demandé qu'un instant d'attention.

Substantiel aussi. Toute la nourriture étant saine, bien cuite—fèves pâteuses, avec un goût délicieux de porc de choix. Sauce aux tomates afin d'ajouter une autre saveur, si vous le voulez.

Empaquetées dans des boîtes de 11, 16 et 20 ozs., naturelles ou à la sauce aux tomates.

Commandez les aujourd'hui à votre épicière

The William Davies Co., Limited  
Toronto and Montreal

Commission Canadienne des vivres, License Packer's Nos. 13-50 et 13-54

250

(k) To act as commercial agents, brokers, factors and to do all business and carry on, any acts relating thereto ;

(l) To acquire, own and operate timber limits and licenses, mining lands and rights, and to sell, lease and dispose of the same ;

(m) To own water powers and to generate electricity and to sell the same for light, heat and power purposes, subject to all provincial or local laws and regulations in that behalf ;

(n) To purchase, construct and own any railway and navigation material and to sell, lease or dispose of the same ;

(o) To obtain any franchises, exemption from taxation, bonus, loans, guarantee, and for that purpose to enter into any contracts and agreements ;

(p) To aid by way of advances of money or guarantee, and by providing building material or otherwise, in the construction of dwelling houses for its officers employees and others ;

(q) To acquire any patents of invention, trade marks and names, and to cause the same to be improved, and to register, sell grant licenses in respect of, for consideration or otherwise, and to deal with such patents of inventions, trade marks and names ;

(r) To act as real estate and insurance brokers and to deal in real estate ;

(s) To act as general contractors for the company's purposes ;

(t) To acquire, and own shares, bonds, obligations, and debentures of any industrial, commercial and other companies, of any government, municipal and school corporations, and to sell and to deal in the same ;

(u) To acquire, own and operate any manufactories, works, places of business and commercial establishments whatever and to sell the same ;

(v) To amalgamate its business trade and undertaking with any other similar businesses, trades and undertakings ;

(w) To enjoy all powers, privileges, rights and franchises of the companies incorporated under The Companies Act and to carry out the same

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Casavant Frères, Limitée—Casavant Brothers, Limited", with a capital stock of one million dollars, divided into 10,000 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of St-Hyacinthe, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 5th day of April, 1919.

THOMAS MULVEY,  
Under-Secretary of State.

# Graves Maux de Tête et Douleurs Dorsales

Provenant du Déangement des Reins et de la Constipation des Intestins.—Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins l'ont Guéri.

Montréal, Qué., 21 Mai 1917.—C'est en vain que vous essayez de régler et restaurer le fonctionnement hygiénique des reins avant que le foie et les intestins soient en bon état.

Et c'est justement là que nombre de remèdes pour les reins échouent. Les dérangements de reins commencent presque invariablement par la constipation et la torpeur du foie. Tout le travail de filtration du sang est laissé aux reins, et parfois ils ne peuvent soutenir cet effort. Le poison dans l'organisme fait naître de graves maux de tête, des douleurs dorsales et des sensations de fatigue et de dépression.

Parce qu'elles agissent directement sur le foie et les intestins, aussi bien que sur les reins, les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins réussissent très bien dans le traitement des dérangements des reins.

W. William Loney, Marysville, N.-B., écrit : "Je suis heureux de recom-

mander les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins à tous ceux qui souffrent de maladies de reins ou de constipation. J'ai longtemps souffert de maladie de reins et de douleurs dorsales, mais ai trouvé qu'en prenant une pilule par semaine les reins et les intestins sont en bon état, et je n'ai plus de douleurs au dos ou à la tête comme à l'ordinaire. J'ai aussi grandement souffert des hémorroïdes, et ne trouvais de soulagement qu'après avoir employé l'onguent du Dr Chase. Le mal est entièrement guéri, mais nous avons toujours des pilules et de l'onguent à la maison pour s'en servir au besoin".

Ce témoignage est appuyé par M. F. Saunders, officier de police de la ville, qui écrit que la lettre de M. Loney est vraie et correcte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, une pilule à la dose de 25 cents la boîte, chez tous les marchands d'Edmanson, Bates & Co., Limited, Toronto.

## "La Compagnie de Phonographes Casavant, Limitée"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec des lettres patentes, en date du quatorzième jour d'avril 1919, constituant en corporation J.-Claver Casavant, Samuel Casavant, industriels ; C.-Jules Laframboise, comptable ; J.-Alphonse Duhamel, commis-voyageur et Joseph Touchette, gérant, tous de la cité de Saint-Hyacinthe, dans le comté de Saint-Hyacinthe, de la province de Québec, dans les buts suivants :

De fabriquer des phonographes, pianos et tous autres instruments de musique, de faire le commerce en gros et en détail de tous les objets ainsi manufacturés ; de faire le commerce de toutes matières et articles d'aucune espèce qui entrent ou sont utiles dans leur fabrication ;

De faire affaire dans le commerce et l'industrie du bois brut, du bois de sciage, de la préparation du bois de construction et de toutes sortes de bois ; d'acheter, posséder, vendre et de faire toutes sortes d'affaires et tout commerce de limites à bois ; de manufacturer, acheter, vendre, posséder et de faire le commerce de toutes sortes de bois de charpente et de toutes autres sortes ; de manufacturer tous articles dans la confection desquels il entre du bois et où du bois peut être utilisé ; et de faire tous autres commerces sur le bois en général ;

De construire des établissements, des ateliers et d'acquérir à quelque titre que ce soit des limites à bois, des terrains miniers, des carrières de pierre et terrains contenant les éléments nécessaires pour la production des différents matériaux de construction ; d'acquérir les machines et l'outillage nécessaires pour la fabrication et la préparation de tous les matériaux de construction, de bâtir, construire, acheter et exploiter des moulins pour la préparation de toutes sortes de bois et de faire l'importation du bois ainsi préparé ou à l'état brut et de faire le commerce en gros et en détail de tous les objets ainsi manufacturés ;

De faire le commerce et l'impression de musique, acquérir et posséder des droits d'auteurs, les faire enregistrer au Canada et à l'étranger, les céder, en permettre l'usage gratuitement ou moyennant considération quelconque ;

Obtenir toutes franchises, exemptions de taxes, bonis, prêts, garanties et à ces fins, faire tous contrats et engagements ;

Constituer, pour la protection de ses employés, des caisses de secours en maladie, période de chômage et pension du vieil âge, y contribuer en dons et cotisations et en faire l'administration ;

Posséder des pouvoirs hydrauliques, produire l'électricité, en vendre pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice, dans le district de Saint-Hyacinthe, pour l'usage de la compagnie, de ses employés et de toutes autres personnes, corporations, compagnies ou sociétés qui pourront en faire la demande ;

Aider à l'érection de maisons pour loger ses officiers, employés et autres, en en faisant la construction, prêtant argent, donnant garantie fournissant matériaux ou autrement ;

Posséder tous les pouvoirs, privilèges, droits et actions des compagnies constituées en vertu de la loi des compagnies à fonds social et les exercer ;

Acquérir et assumer l'actif et le passif d'aucune personne, société ou corporation exerçant aucun commerce en tout ou en partie semblable à celui que la compagnie est autorisée à exercer ou qui possède des biens convenant aux fins de la compagnie et les payer en numéraire ou en actions entièrement libérées et non sujettes à appel du capital corporatif, suivant qu'on le jugera à propos ;

S'unir à, faire société ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque ou autrement avec aucune personne, société ou corporation exerçant aucun commerce propre à être exercé de manière à profiter à la compagnie directement ou indirectement ;

Solliciter, acheter ou autrement acquérir aucunes patentes, licences, concessions et choses semblables conférant un droit limité, exclusif ou non exclusif, à l'usage d'aucun secret ou autre renseignement relatif à aucune invention ou procédé, ou les faire valoir, les vendre, louer ou autrement en disposer ;

D'acquérir, acheter, exploiter posséder des limites à bois ou des baux sur des limites à bois ou sur des terres cultivables, de les exploiter de toutes façons pour le bénéfice de la compagnie et d'en disposer et d'en faire le commerce ;

De faire toutes autres sortes

d'affaires d'industrie ou de commerce qui peuvent paraître convenables et pouvant être de quelque profit ou de l'intérêt, directement ou indirectement, de la compagnie, ou de nature à augmenter la valeur de la propriété ou des revenus de la compagnie ;

De bâtir pour les besoins de la compagnie, acquérir, établir et administrer des hôtels, maisons de pension, clubs, et lieux d'amusements de toutes sortes ;

D'employer en tout ou partie, les fonds de la compagnie pour l'achat des actions d'autres compagnies ou faire l'acquisition de l'actif de l'achalandage de toute personne ou société exerçant une industrie ou un commerce quelconque ;

De payer pour tous services rendus à la compagnie ou requis par elle, ou pour toute acquisition de la compagnie, en actions libérées de la compagnie, ou partie en actions libérées et partie en deniers comptants ;

D'emprunter sur le crédit de compagnie ;

D'émettre des bons, obligations ou autres valeurs de la compagnie et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables, pourvu que chaque tel bon, chaque telle obligation ne soit pas pour une somme moindre que celle de cent piastres ;

D'hypothéquer ou donner en garantie les immeubles ou donner en garantie les biens meubles de la compagnie, ou donner ces deux espèces de garanties pour assurer le paiement de ces bons, obligations ou autres valeurs, et de tous emprunts de deniers faits pour les fins de la compagnie ;

De faire toutes opérations, commerces, industries, échanges, opérations financières, de nature à profiter à la compagnie et à lui aider à remplir les fins susdites, sous le nom de "La Compagnie de Phonographes Casavant, limitée", avec un capital social de soixante et quinze mille piastres (\$75,000.00), divisé en sept cent cinquante (750) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatorzième jour d'avril 1919.

Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD.

## "La Compagnie de Phonographes Casavant, Limitée"

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, bearing date the fourteenth day of April, 1919, incorporating J.-Claver Casavant, Samuel Casavant, manufacturers ; C.-Jules Laframboise, accountant ; J.-Alphonse Duhamel, commercial traveller, and Joseph Touchette, manager, all of the city of Saint-Hyacinthe, in the county of Saint-Hyacinthe, of the Province of Quebec, for the following purposes ;

To manufacture phonographs, pianos and all other musical instruments and deal wholesale and retail therein ; to deal in all materials and articles of every kind

## Pour Vos Maux de Tête

Prenez une Tablette ZUTOO, et au bout de 20 minutes, la douleur est disparue et vous êtes parfaitement bien. ZUTOO guérit tous les maux de tête, que ce soit un mal de tête nerveux, ou causé par la dyspepsie ou par vos menstruations—et cela en 20 minutes. Chez tous les marchands—25c. la boîte.

entering into or used in their manufacture ;

To trade and deal in timber, rough and dressed lumber and all other kinds of wood, to buy, own, sell and trade and deal in timber limits and carry on any business incidental thereto ; to manufacture, buy, sell, own and deal in construction timber of every kind and sort ; to manufacture all articles into the making of which wood enters or may be utilized ; to carry on generally any other transactions in wood ;

To construct plants, shops and acquire under any title whatever timber limits, mining lands, stone quarries and lands containing the necessary elements for the protection of divers building materials ;

To acquire the machinery and equipment necessary for the manufacture and preparation of all building materials ; to build, construct, buy and operate mills for the preparation of all kinds of wood and to import dressed and rough lumber and to deal wholesale and retail therein ;

To carry on the business of music dealers and publishers, acquire and own copyrights, have same registered in Canada and foreign countries as sign or permit the use of same gratuitously or for any consideration whatever ;

To obtain any franchises, exemptions from taxes, bonuses, loans, guarantees and to that effect to enter into any contracts and engagements ;

To organize, for the protection of its employees, sickness and old age pension funds and to contribute thereto by means of gifts, suscription and manage same ;

To own hydraulic powers, generate electricity and sell same for lighting, heating and motive power, in the district of Saint-Hyacinthe, for the use of the company and its employees and all other persons, corporations, companies or firms who may make application for same ;

To assist in the construction of buildings to house its officers, employees said others, by erecting and buildings, loaning monies, giving securities, supplying materials or otherwise ;

To enjoy all the powers, privileges, rights and own shares of companies incorporated under the joint stock companies' Act and exercise same ;

To acquire and take over the assets and liabilities of any person, firm or corporation carrying on any business wholly or partly similar to that which the company is authorized to carry on or possessed of property suitable for the purposes of the company, and to pay for same in cash or in fully paid up non-assessable shares of the capital stock as may be deemed fit ;

To amalgamate, enter into partnership or into any arrangement for the sharing of profits, union of interests, reciprocal concession or otherwise any prison,

corporation carrying on any business capable of being carried so as to directly or indirectly benefit the company ;

To apply for, buy or otherwise acquire any patents, licenses, concessions and the like conferring a limited, exclusive or non exclusive right to use any secret or other information as to any invention or process, turn to account, sell, lease or otherwise dispose of same ;

To acquire, buy, exploit, own timber limits or leases on timber limits or cultivate lands and exploit same in any way for the benefit of the company, to deal therein and dispose thereof ;

To carry on any business, industry or trade which may appear capable of being directly or indirectly of any profit or in the interest of the company or calculated to enhance the value of the property of revenue of the company ;

To build for the requirements of the company, acquire, establish and manage hotels, boarding houses, clubs and places of amusement of every kind ;

To apply, in whole or in part, the funds of the company for the purchase of shares of other companies or the acquisition of the assets and goodwill of any person or firm carrying to any business or trade whatever ;

To pay for all services rendered to the company or required by it or for any acquisition of the company with paid up shares of the company or partly in paid up shares and partly in cash ;

To borrow upon the credit of the company ;

To issue bonds, debentures or other securities of the company and pledge or sell same for such price and amount which may be deemed expedient, provided that no such bonds, debentures or other securities shall be for a less sum than one hundred dollars ;

To hypothecate or pledge the immoveable property or pledge the moveable property of the company, or do both, to secure the payment of any such bonds, debentures or other securities and of any money borrowed for the purposes of the company ;

To carry on any undertakings, businesses, industries, transactions, exchanges, financial operations calculated to benefit the company and conclusive to the attainment of the above purposes, under the name of "La Compagnie de Phonographes Casavant, Limitée", with a capital stock of seventy five thousand dollars (\$75,000.00), divided into seven hundred and fifty (750) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of business of the corporation, will be at Saint-Hyacinthe, on the District of Saint-Hyacinthe.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this fourteenth day of April, 1919.

C.-J. SIMARD,  
Assistant Provincial Secretary.

Quand vos nerfs sont tendus à l'extrême et que vous semblez avoir complètement perdu le sommeil, prenez—en vous couchant—une ou deux

**BEECHAM'S PILLS**  
Plus grande vente qu'aucun remède au monde. Vendues partout. En boîtes 25c